

**Conseil Communal**  
**Séance du 26 mai 2016**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., ~~LHOAS V.~~,*  
*SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,*  
*LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;*  
*LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;*  
*GIERENS Bernard, Directeur général*

**La séance est ouverte.**

**FINANCES**

**1. Modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2016 : approbation.**

La modification budgétaire n° 1 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	9.634.373,66 €
- DEPENSES :	8.317.940,10 €
- EXCEDENT :	1.316.433,56 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	529.788,05 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 1.

**2. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2016 : approbation.**

La modification budgétaire n° 1 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	6.012.773,30 €
- DEPENSES :	6.012.773,30 €
- EXCEDENT :	0 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 1.

### **3. Approbation des comptes des Fabriques d'Eglises de Morhet, Assenois, Vaux-sur-Sûre et Hompré.**

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

<b>Exercice</b>	<b>Paroisse</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
2015	Morhet	15.096,17 €	9.118,23 €	Excédent de 5.977,94 €	11.847,99 €
2015	Assenois	28.360,62 €	13.409,30 €	Excédent de 14.951,32 €	12.927,44 €
2015	Vaux-sur-Sûre	21.506,66 €	10.444,82 €	Excédent de 11.061,84 €	8.477,78 €
2015	Hompré	22.364,99 €	11.305,14 €	Excédent de 11.059,85 €	5.407,41 €

### **4. Affectation des subsides pour l'exercice 2016.**

Le Conseil communal décide de procéder à l'octroi des subventions reprises aux articles budgétaires ci-après du budget + modification budgétaire 2016 aux associations reprises en regard dudit article:

<b>Articles budgétaires</b>	<b>Affectations</b>	<b>Montant</b>	<b>Finalité</b>	<b>Justifications</b>
105/332-02	Fraternelle Chasseurs Ardennais	100 €	FF	DC + RA
370/332-02	A.L.E.M.	1.000 €	FF	DC + RA
380/435-01	Contribution « plan drogue »	3.500 €	FF	DC + RA
561/33202-03	Maison du Tourisme	0,50 €/hab.	FF	DC + RA
621/33201-02	Assoc. région. éleveurs Bastogne	250 €	FF	DC + RA
621/33202-02	Comice agricole Bast.-Sibret- Fauvillers	250 €	FF	DC + RA
621/33203-02	Service rempl. agriculteurs	250 €	FF	DC + RA
721/33201-02	Saint-Nicolas (maternel)	2.000 €	DS	DC + PJ
722/33201-02	Saint-Nicolas (primaire)	1.200 €	DS	DC + PJ
722/33202-02	Ecole du Mardasson	250 €	FF	DC + RA
761/332-02	Promemploi	900 €	FF + convention	DC + RA
761/33208-02	Subside Infor Jeunes	1.500 €	FF	DC + RA
762/332-02	Subside ASBL Les Explorateurs	500 €	FF	DC + RA

762/33203-03	ASBL Territoire de la Mémoire	125 €	FF	DC + RA
762/33204-03	Agence de bénévolat	125 €	FF	DC + RA
762/33207-02	ASBL White Star	250 €	FF	DC + RA
7622/332-02	Clubs 3 X 20	1.000 €	FF	DC + RA
763/33205-03	Subside aux Fous d’Ba-Sûre	500 €	FF	DC + RA
764/332-02	Subside aux 5 clubs de football	8.000 €	FF + DS	DC + RA
764/522-52/-/- 20130016	Subside extra. aux 5 clubs de football	10.000 €	I + DS	DC + RA
766/332-02	Subside embellissement des villages	5.000 €	DS	DC + PJ + RA
772/332-02	Contrib. Section musicale	6.500 €	FF	DC + RA
772/33203-02	« Les Echos de la Sûre »	250 €	FF	DC + RA
780/332-02	Subside Radio Sudio S	250 €	FF	DC + RA
79090/332-01	C.A.L. Luxembourg	250 €	FF	DC + RA
833/332-02	Delphus ASBL	150 €	FF	DC + RA
834/332-02	Service de l’aide précoce du Luxembourg	371,84 €	FF	DC + RA
834/33201-02	Aide et Soins à domicile	1.735,25 €	FF	DC + RA
834/33203-02	Baby Services	6.000 €	FF	DC + RA
835/33203-02	Accueillantes d’enfants	1.500 €	FF	DC + RA
844/332-02	Planning familial Bastogne	250 €	FF	DC + RA
844/332-03	ASBL Espaces-Rencontres Centre Ardenne	250 €	FF	DC + RA
849/332-02	ASBL Charon (soins palliatifs)	500 €	FF	DC + RA
849/33203-02	ASBL Lire et Ecrire	100 €	FF	DC + RA
871/332-02	Car ONE	3.850 €	FF + convention	DC + RA
871/33202-03	Comité de parents Centre de jour Longlier	100 €	FF	DC + RA
879/332-02	Contrat rivière de l’Ourthe + Moselle	3.250 €	FF + convention	DC + RA
922/332-02	Agence Immobilière Sociale	0,30 €/hab.	FF	DC + RA
930/435-01	F.R.W.	8.000 €	FF + convention	DC + RA

### Finalité

Suivant ce qui est stipulé dans la colonne « Finalité, cette subvention doit être utilisée pour des frais de fonctionnement (FF) ou d’investissement (I).

Pour certaines subventions, une délibération spécifique du Conseil communal est prise (DS).

### Justifications

Le bénéficiaire doit produire l’un ou l’autre document suivant ce qui est stipulé dans la colonne « Justifications ».

Une déclaration de créance (DC) ou facture, ainsi qu’un rapport d’activités de l’année précédente ou de l’année en cours doivent être joints à la demande d’octroi de subsides. Le rapport d’activités doit être validé par le Collège communal préalablement au versement de la subvention.

Les pièces comptables et justificatives (PJ) – factures, notes de frais, ... - doivent être fournies après l'octroi de la subvention et au plus tard avant l'octroi de la subvention suivante. Ces pièces doivent être acceptées par le Collège communal.

## TRAVAUX

### **5. Contrat rivière de l'Ourthe – Programmation d'actions 2017 – 2019 : approbation.**

Le Conseil communal approuve les lignes directrices sous-tendant le Contrat de rivière Ourthe dans les divers projets mis en place par la Commune et d'inscrire des actions au programme d'actions 2017 – 2019 du contrat de rivière Ourthe, soit :

- de poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages,
- de déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dûs aux phénomènes d'inondations,
- de développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau,
- de protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel,
- de protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau,
- d'améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière,
- de mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du CRO.

### **6. Entretien du chemin de GC n° 59 de la traversée de Sibret, du chemin n° 10 rue du Pont à Sibret, des chemins n°s 39 à Chaumont et 82 à Juseret : approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

Aux différents chemins, le revêtement présente des zones de faïençage, de fissures et de nids de poule.

La description des travaux proposés est donc la suivante :

Pour la rue du Centre à Sibret : fraisage et reprofilage en recherche en revêtement hydrocarboné et imperméabilisation par enduit bicouche sur l'ensemble.

Pour la route « Materne » à Chaumont, la rue du Bois Ramon à Juseret et la rue du Pont à Sibret : reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant et imperméabilisation par enduit bicouche sur l'ensemble.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 298.915,38 euros TVAC.

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

**7. Fourniture et livraison de matériel pour la réfection urgente de la salle « Côté Champs » au Monument de Chaumont - Lot 1 : Plafond et Lot 2 : Electricité : ratification et prise d'acte.**

Marché estimé à 31.250 € HTVA. Le Conseil communal ratifie et prend acte de la décision du Collège communal du 10 mai 2016 décidant, en urgence, de procéder à la fourniture et à la livraison, pour l'ancienne salle Saint-Servais de Chaumont, pour le 30 mai 2016 au plus tard, de matériel, d'une part pour le remplacement du plafond qui s'est effondré en partie et s'est détérioré suite aux travaux de la toiture, par la pose de nouveaux lambris, et d'autre part, pour des travaux relatifs au système d'électricité suite aux travaux de toiture et autres qui ont endommagé le système électrique existant.

Travaux urgents à accomplir afin de rendre la salle en ordre au point de vue sécurité et incendie et qui seront exécutés par les membres de l'ASBL (locaux loués aux scouts + sport en juillet et août).

Pour info et suivi au prochain Conseil communal, le club « Côté champs » préfère des travaux de réfection plutôt que des travaux de grandes ampleurs. De ce fait, le dossier PCDR est abandonné et on investit la part propre communale pour ces travaux de réfection : +/- 150.000 €

### **PATRIMOINE**

**8. Modification et création d'un chemin au Poteau de Morhet (nouvelle décision dans le cadre du projet de hall sportif).**

Le Conseil communal décide d'annuler sa décision du 16 avril 2015 et à approuver la modification d'une partie du chemin n° 11 afin de desservir les parcelles voisines et la création d'un nouveau chemin tel que repris sur le plan dressé par le bureau Géosphère en date du 2 mars 2016, étant donné que la création d'un chemin public permet d'obtenir la gratuité de l'équipement au réseau de distribution d'eau.

### **AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

**9. Convocation à l'Assemblée générale de l'ASBL du 15 juin 2016 : approbation de l'ordre du jour et octroi du subsidie 2016.**

1. Accueil et mot du Président.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 décembre 2015.
3. Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2015.
4. Approbation des comptes et décharge au Conseil d'Administration;
5. Présentation du budget 2016 actualisé.
6. Présentation du rapport d'activités 2015.
7. Nouvelle demande d'agrément pour la période 2017 – 2023.
8. Divers.

Le Conseil communal approuve l'ordre du jour ainsi que l'octroi d'un subsidie en 2016 à concurrence de 30% de 38.399,61 €.

L'ASBL remettra à la commune une déclaration de créance accompagnée du rapport d'activités 2015 afin de bénéficier de ce subside 2016.

## INTERCOMMUNALES

### **10. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Sofilux du 20 juin 2016 : approbation de l'ordre du jour.**

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Modifications statutaires (redevances voiries dans leur intégralité reversées aux communes).
2. Rapport de gestion, rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes.
3. Bilan et compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2015, annexe et répartition bénéficiaire.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour l'exercice de leur mandat en 2015.
5. Nominations statutaires.

### **11. Convocation aux Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de BEP Crématorium du 21 juin 2016 : approbation de l'ordre du jour.**

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Modifications statutaires suite à la demande du Service de Décisions Anticipées.

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2015.
- Approbation du rapport d'activités 2015.
- Approbation du bilan et des comptes 2015.
- Décharge à donner aux Administrateurs.
- Décharge à donner au Commissaire Réviseur.
- Désignation de Madame Valérie Lecomte en qualité d'Administratrice Groupe Province en remplacement de Monsieur Pierre Vuylsteke.

### **12. Convocation à l'Assemblée générale d'Orès Assets du 23 juin 2016 : approbation de l'ordre du jour.**

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Apport en nature de la Commune de Frasnes-Lez-Anvaing – Présentation des rapports du Conseil d'administration et du réviseur et prise d'acte de l'apport en nature par acte authentique.
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
  - Présentation des comptes statutaires et consolidés BGAAP.
  - Présentation du rapport du réviseur.
  - Approbation des comptes annuels d'Orès Assets arrêtés au 31 décembre 2015, des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférents.

3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2015.
4. Décharge aux réviseurs pour l'année 2015.
5. Rapport annuel 2015.
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.
7. Nominations statutaires.
  - Nomination du réviseur d'entreprise pour les exercices 2017 – 2019 et fixation de ses émoluments.
  - Prise d'acte de démission et nominations définitives.

**13. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Vivalia du 21 juin 2016 :  
approbation de l'ordre du jour.**

Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2016.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion 2015.
3. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice sociale 2015.
4. Approbation des bilan et compte de résultats consolidés 2015.
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2015.
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2015.
7. Nomination du (des) réviseur(s) pour les exercices sociaux 2016 à 2018.
8. Répartition des déficits 2015 des MR/MRS.
9. Affectation du résultat 2015.
10. Fixation de la cotisation AMU 2016.
11. Fixation du capital au 31 décembre 2015.

**HUIS CLOS**

**La séance est levée.**